

## **AFDD – ACTION 2021 AUPRES DES JEUNES DOCTEURS**

Lors de son conseil d'administration du 26 novembre, l'AFDD a pris la décision de dispenser de cotisation, à partir de janvier 2021, les docteurs qui adhéreront à l'association dans l'année de leur soutenance de thèse.

Ce geste, dont la portée financière n'est sans doute pas considérable (la cotisation annuelle était, jusque là, de 15 euros dans cette première année), se veut avant tout symbolique. En cette période particulièrement difficile pour les Jeunes, l'AFDD souhaite en effet soutenir dans toute la mesure de ses moyens les docteurs qui viennent de terminer leur parcours doctoral et se retrouvent ainsi à un moment-clé de leur avenir. Dans cette même optique, elle entend donc mettre à leur disposition, pour qu'ils puissent se faire mieux connaître et valoriser les fruits de leur recherche, sa revue électronique mensuelle *Horizons du Droit* et son forum électronique. Et elle leur propose aussi de participer activement à ses colloques, ses séminaires, et de partager très directement avec les plus anciens, projets et souhaits. Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation des énergies, toutes générations associées !